

Schaffhouse, le 22 novembre 2019

Communiqué de presse - Conférence des Procureurs de Suisse (CPS)

Les 21 et 22 novembre 2019 s'est déroulée à Schaffhouse l'assemblée générale de la Conférence des Procureurs de Suisse (CPS). Le Procureur général zurichois Beat Oppliger reprend à compter de l'année prochaine la présidence de la Conférence, laquelle sera dotée d'un secrétariat général permanent dès le 1^{er} janvier 2020.

Nouvelle présidence

La 25^{ème} assemblée générale de la CPS s'est tenue à Schaffhouse les 21 et 22 novembre 2019, sous la présidence de Fabien Gasser, Procureur général du canton de Fribourg. Elle a réuni 42 délégués des Ministères publics des cantons et de la Confédération.

Le mandat de Fabien Gasser arrivant à son terme à fin 2019, l'assemblée générale a élu comme Président de la CPS Beat Oppliger, Procureur général du canton de Zurich, lequel entrera en fonction au 1^{er} janvier 2020. Tous les membres du comité restent en fonction, à savoir : Michael Lauber (Confédération), vice-Président de la CPS, Christian Bötschi (AR), Daniel Burri (LU), Eric Cottier (VD), Michel-André Fels (BE), Fabien Gasser (FR), Andrea Pagani (TI) et Angela Weirich (BL).

Secrétariat général

Les autorités de poursuite pénales sont confrontées aujourd'hui à des défis complexes. La CPS souhaite s'engager activement en défendant ses intérêts dans divers grenelles de la Confédération et des cantons. C'est pourquoi elle a décidé de mettre en place un secrétariat général permanent. Le comité, après un processus de sélection complet, a désigné Florian Düblin comme étant son premier Secrétaire général. Le précité travaille actuellement auprès du secrétariat général du Conseiller d'Etat de Bâle-Ville en charge de la sécurité et de la justice, après avoir exercé comme Secrétaire général adjoint de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Il entrera en fonction le 1^{er} janvier 2020.

Modifications des statuts

Au cours de l'assemblée générale, la CPS s'est prononcée en faveur d'une modification de ses statuts. Cette adaptation vise essentiellement à rationaliser ses structures afin de soutenir une professionnalisation de ses travaux. Dans ce sens, seuls les Procureurs généraux des cantons et de la Confédération auront la charge d'être membres de l'association. Les groupes de travail de la CPS continueront d'apporter des solutions aux défis du métier de procureur et des journées de formation spécifique seront mises sur pied.

Thèmes principaux

La révision en cours du Code de procédure pénale constitue un enjeu essentiel pour la CPS. Elle entend s'engager en faveur d'une poursuite pénale efficace, efficiente et respectueuse de l'état de droit.

La CPS entend aussi s'impliquer pour faire face aux défis que représente la digitalisation de la justice. Elle est active dans différents grenelles intercantonaux ainsi qu'au sein de projets fédéraux. La digitalisation entraîne de nombreux changements dans les processus de travail, qui impactent tous les collaborateurs des Ministères publics. C'est pourquoi elle veille à une information régulière de ses membres et à la favorisation d'échanges sur ce thème. Ainsi ont été conviés lors de l'assemblée générale deux orateurs - le premier procureur de Vienne et un Juge d'instruction de Paris -, afin de présenter le développement et l'expérience acquise en matière de digitalisation de la justice dans leurs pays respectifs.

Personnes de contact

Les personnes de contact se tiennent à disposition des médias ce vendredi 22 novembre 2019 entre 15h00 et 16h00 par téléphone.

Français :
Monsieur Fabien Gasser (T 079 958 01 54)

Allemand :
Monsieur Beat Oppliger (T 043 258 22 00)